



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PRÉAVIS MUNICIPAL

N° 43/2023

au Conseil communal

Crédit de construction

**Réaménagement du parking de la Maison de commune
et d'un écopoint avec conteneurs enterrés**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Introduction

Suite à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 91'000.00 par le préavis N° 23/2022, pour le réaménagement du parking de la Maison de commune et la création d'un écopoint avec conteneurs enterrés, la Municipalité soumet le présent crédit au Conseil communal.

Pour rappel, les objectifs de l'étude étaient les suivants :

- création d'un écopoint avec conteneurs enterrés ;
- amélioration et réfection du parking actuel de la Maison de commune ;
- création d'une place de parking manifestations sur la zone de verdure adjacente, permettant une utilisation pérenne.

2. Description des travaux projetés

Écopoint

L'écopoint de Prazqueron prendra place à l'ouest du parking de la Maison de commune. Il sera composé de 7 conteneurs enterrés pour le ramassage des incinérables (3), du papier (2), du verre (1) et des vêtements (Tex-Aid, 1) ; une fosse de réserve est prévue.

Les conteneurs enterrés seront de type Villiger, modèle issu du marché de fourniture globale passé par la commune en 2021, comme déjà installés au chemin des Écureuils.

Une surface annexe permettra la pose des conteneurs aériens destinés à la collecte d'autres déchets tels que le PET.

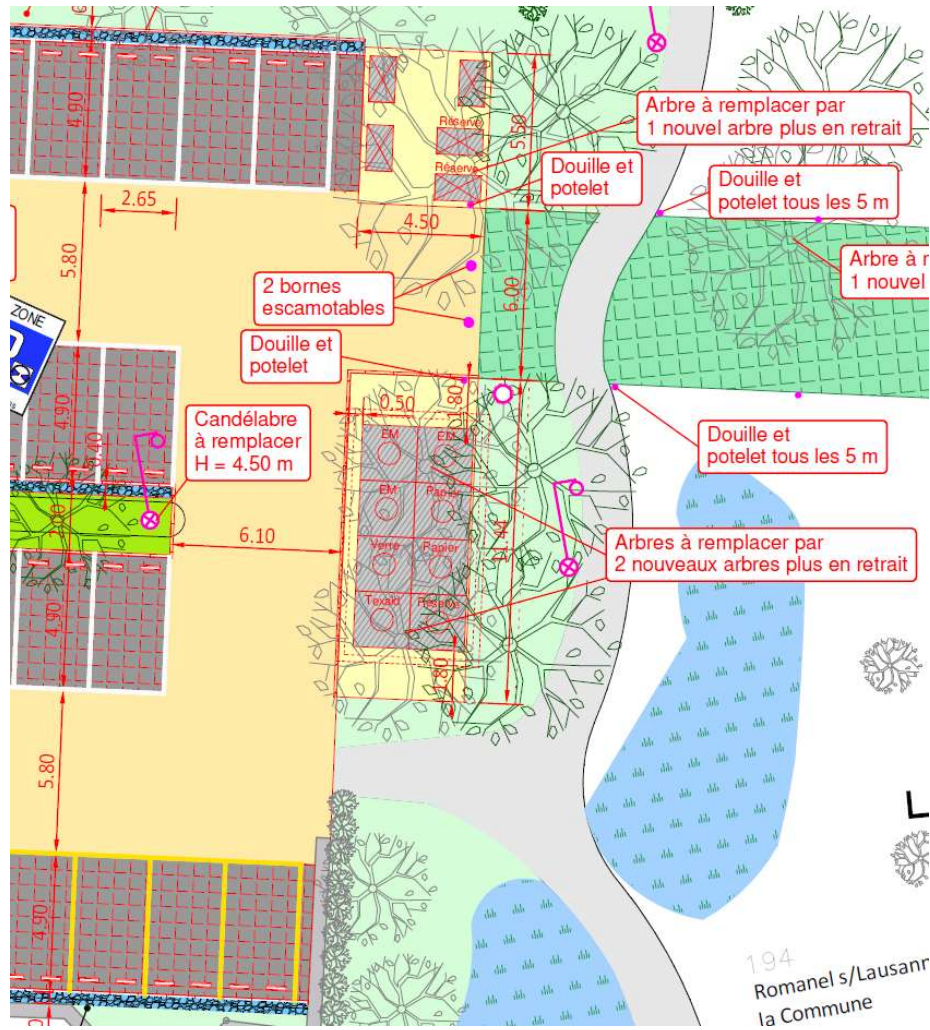


Figure 1 : Zoom sur le plan de situation présentant la zone dédiée au futur écopoint



Figure 2 : Écopoint des Écureuil (avec équipement similaire à l'écopoint projeté)

Parking

Parking de la Maison de commune :

Les espaces de stationnement seront réalisés en pavés drainants et tranchées drainantes, permettant d'infiltrer une partie des eaux sur place.

Une amélioration de la végétalisation sera réalisée, avec notamment plus de place accordée aux plantations sur l'espace central du parking. Cela permettra aux arbres de se développer et de créer une couverture végétale efficace contre les îlots de chaleur.

L'espace deux-roues sera optimisé et des supports à vélos verticaux seront installés afin de gagner un maximum de place et offrir un support sécuritaire.

Un marquage au sol beige (aspect sablé) sera réalisé entre le trottoir du chemin du Village et le parc de Prazqueron, afin de sécuriser les piétons sur ce cheminement.

Le parking comprendra 29 places publiques, 10 places pour l'administration et 1 place pour handicapés.

Deux places de recharge pour voitures électriques ont été prévues, dont une adaptée aux handicapés mais qui pourra être utilisée par tout un chacun en cas d'occupation de la première place. Le système choisi limitera l'utilisation à la durée de charge afin que les places ne soient pas « squattées ».

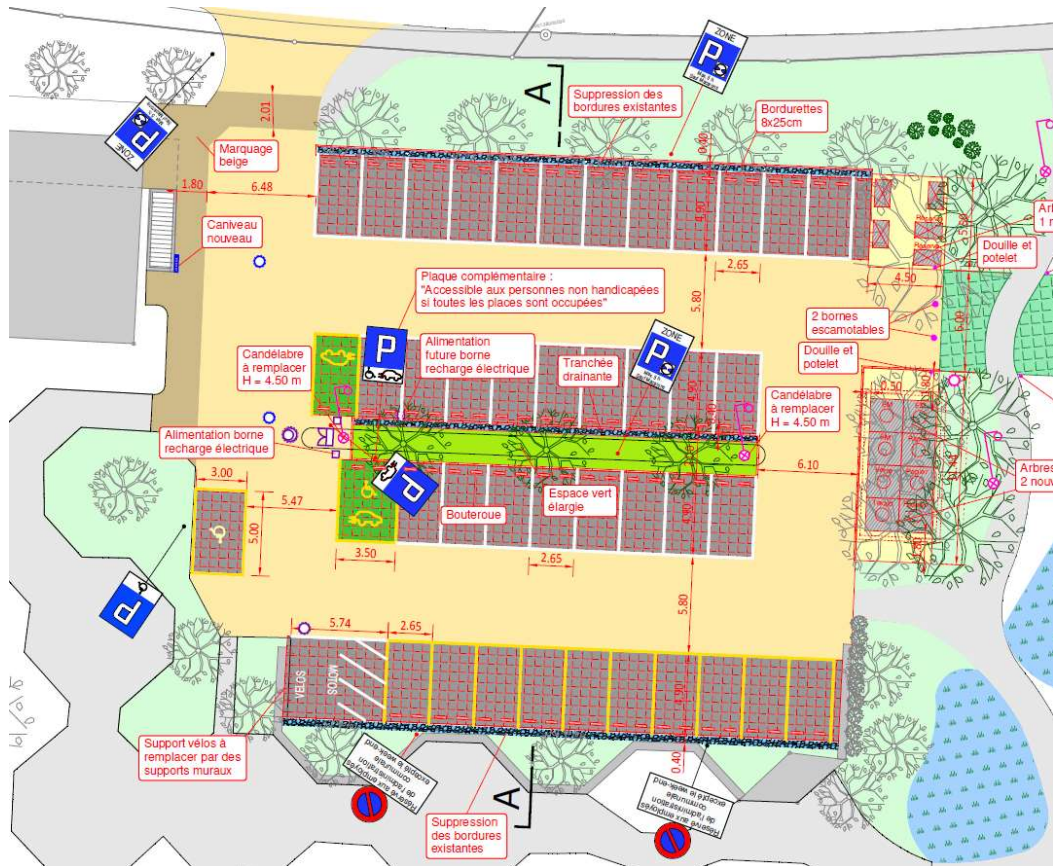


Figure 3 : Plan de situation du futur parking de la Maison de commune



Figure 4 : Visualisation 3d depuis la Maison de commune

Parking sur la surface herbeuse de Prazqueron :

L'aménagement de 66 places de parc pour les manifestations, sur la surface herbeuse de Prazqueron, se fera par l'installation de grilles-gazon en polyéthylène (PE). Le but étant de garder l'engazonnement de ce parking tout en garantissant son utilisation pour les manifestations par tous les temps.

L'accès au parking manifestations est prévu depuis le parking de la Maison de commune, afin d'en limiter le débouché sur le chemin du Village et de mieux en contrôler l'accès (des bornes escamotables seront installées). L'accès actuel sera maintenu et ouvert à titre exceptionnel (camion de livraison, etc.). La végétalisation du pourtour du parc sera densifiée afin de dissuader une utilisation « sauvage ».

Le projet prévoit l'installation d'un éclairage public qui serait activé en cas d'utilisation du parking. Après consultation de la commission d'urbanisme, il a été convenu de préparer l'infrastructure nécessaire mais, dans un premier temps, de ne pas installer les éclairages et d'évaluer la situation « à l'usage » ; les luminaires étant jugés « disgracieux » au milieu d'un parc en herbe.

5. Aspects financiers

Détail des coûts

Le tableau suivant présente les coûts des travaux prévus, ainsi que les montants d'étude et fournitures.

Rubrique	Description	Coûts CHF
100	GROS-OEUVRE	651'000.00
101	Travaux de génie-civil	362'000.00
102	Travaux de paysagiste	289'000.00
200	AUTRES TRAVAUX	131'720.00
201	Fourniture et pose de portes-vélos muraux	2'220.00
202	Marquage et signalisation	26'500.00
203	Éclairage public	25'000.00
204	2 stations de recharge pour véhicules électriques	52'000.00
205	Taxes et forfait de raccordement de la Romande Énergie	26'000.00
300	ÉCOPOINT	127'000.00
301	Fourniture des conteneurs enterrés y.c. livraison	96'000.00
302	Jardinières urbaines	17'500.00
303	Conteneurs aériens et caches	13'500.00
800	FRAIS SECONDAIRES	164'082.00
801	Honoraires du géomètre (couverture du sol, implantations, etc.)	8'270.00
802	Honoraires pour prestations de l'ingénieur civil	60'840.00
803	Frais divers (publications enquête, permis, etc.)	4'000.00
804	Divers et imprévus (~10 % des postes 100, 200 et 300)	90'972.00
	Total brut	1'073'802.00
	TVA 8.1 %	86'977.95
	Total net arrondi	1'161'000.00

Financement des travaux

La Municipalité propose le financement de ces travaux par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Cette dépense sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Un montant de CHF 760'000.00 figure au budget 2023 – « Projets futurs et crédits à voter ».

Procédure de marchés publics

Conformément à la Loi sur les marchés publics, et compte tenu des valeurs seuils AIMP actuellement en vigueur (limite de CHF 500'000.00 HT pour un marché de construction), la procédure utilisée est celle du « marché sur invitation » pour les travaux de génie-civil et de paysagisme. La fourniture des conteneurs enterrés a été mise en soumission lors de l'appel d'offres global de 2011. Les autres éléments seront attribués selon la procédure « gré-à-gré ».

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 43/2023 adopté en séance de Municipalité du 16 octobre 2023 ;
- ouï le rapport de la commission technique ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis municipal N° 43/2023 tel que proposé ;
- d'accorder un crédit de CHF 1'161'000.00 TTC pour le réaménagement du parking de la Maison de commune et la construction d'un écopoint avec conteneurs enterrés ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Annexe : Plan général de situation

Municipaux en charge du dossier : MM. Patrick Oppliger et Blaise Jaunin
Romanel-sur-Lausanne, le 16 octobre 2023